

Règlement du jeu Pronostics 2018

1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Pont l'abbé Distribution, Société par actions simplifiée au capital de 45 735 Euros ayant son ROUTE DE SAINT JEAN, POULLEAC'H, 29120 à PONT L'ABBE, immatriculée au RCS de Quimper sous le N° 377 080 312, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 13/06/2018 au 15/07/2018. Toute participation parvenue à la Société Organisatrice en dehors de la période de jeu entraînera la nullité de la participation.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique et majeure résidant en France Métropolitaine, disposant d'un accès à internet ainsi qu'un compte Facebook. La participation au Jeu-Concours s'effectue uniquement sur internet en se rendant via la page Facebook du Leclerc Pont l'abbé à l'url : <http://shakr.cc/183kz>

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

3 -PARTICIPATION SANS OBLIGATION D'ACHAT

La participation au Jeu-Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

4. Déroulement du concours

Chaque participant doit prédire le score exact des 64 rencontres de la Coupe du Monde 2014.

La saisie des pronostics se fait jusqu'au coup d'envoi du match en question. Chaque pronostic peut être modifié jusqu'au coup d'envoi des rencontres.

5. Barème de points

Le barème est le même pour chaque rencontre. A chaque fois que vous pronostiquez correctement le vainqueur ou la nullité de la rencontre, vous remportez 3 points. Si, en plus, vous trouvez le score exact, vous remportez 10 points supplémentaires. Les prolongations ne sont pas incluses

6. Détermination du gagnant

Les Gagnants du classement seront les 10 participants ayant accumulé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, le prix sera accordé au joueur le plus anciennement fan de la page Facebook du Leclerc Pont l'Abbé.

7. Les prix

Les joueurs classés de la 1ère à la 10ème place du classement général à la fin de la Coupe du Monde 2018 remporteront les prix suivants* :

- 1er : 1 Nintendo Switch d'une valeur de 339€
- 2ème : 1 Téléphone Portable Honor 7C d'une valeur de 169€
- 3ème : 1 appareil photo Snap Polaroid d'une valeur de 139€
- 4ème : 1 panier garni d'une valeur de 30€ (ou enceinte JBL Bluetooth)
- 5ème : 1 panier garni d'une valeur de 30€ (ou enceinte JBL Bluetooth)
- 6ème : 1 panier garni d'une valeur de 20€
- 7ème : 1 panier garni d'une valeur de 20€
- 8ème : 1 panier garni d'une valeur de 20€
- 9ème : 1 lot de goodies surprise
- 10ème : 1 lot de goodies surprise

**Les prix sont susceptibles d'évoluer jusqu'au 15 juillet, date de fin de la Coupe du Monde*

Le gagnant se verra confirmé le lot gagné par message Facebook, Email ou téléphone. Le gagnant devra par retour accepter son gain. Le(s) lot(s) sera(seront) accepté(s) tel(s) qu'il(s) est(son)t annoncé(s) dans le Règlement.

Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à l'Organisateur. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé. Aucun changement de date ne sera accepté dans le cas où il y aurait une date pour l'utilisation du (des) lot(s).

Le gagnant devra accepter et confirmer expressément son gain et venir retirer son lot, dans les trente (30) jours suivant la première prise de contact par l'Organisateur. A défaut, l'Organisateur conviendra que le silence du ou des gagnants vaudra renonciation pure et simple de son/leurs lot(s), lequel/lesquels sera/seront automatiquement attribué(s) à un ou des gagnant(s) suppléant(s) ou conservé(s) pour un jeu concours ultérieur. Le(s) lot(s) sera (seront) à venir retirer à l'accueil information de l'hypermarché Leclerc Pont l'Abbé, Route de Saint-Jean Trolimon, CS 41007, 29129 PONT-L'ABBÉ. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) ou en cas de fonctionnement défectueux. Tout accès au Jeu-Concours ne pourra donner lieu à aucun remboursement notamment dans le cadre d'une connexion Internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

8 – RESPONSABILITE

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à "<http://shakr.cc/183kz>" et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier. L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée. L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Les participants autorisent la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel, leur nom, prénom, ville de résidence, e-mail, numéro de téléphone ainsi que tous les

droits à l'image, sans restriction ni réserve et sans que cela ne leurs confèrent une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

9 - CONFIDENTIALITE / DONNEES PERSONNELLES

L'Organisateur s'engage à respecter la confidentialité de toutes les données dont il serait amené à prendre connaissance pour le déroulement du Jeu-Concours. Dispositions relatives à la Loi "Informatique et Libertés". Les données fournies par le Participant seront utilisées par l'Organisateur dans le but d'administrer l'Opération ainsi qu'à des fins commerciales. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de radiation, et d'opposition à l'utilisation des informations nominatives vous concernant. Une copie du présent règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, et via la page Facebook « E.Leclerc Pont l'Abbe ». Vous pouvez adresser vos demandes concernant le Règlement et la confidentialité de vos données, en écrivant à : Service marketing & communication, E.Leclerc, Route de Saint-Jean, CS 41007, 29129 PONT-L'ABBÉ. Le timbre concernant l'envoi postal pour obtenir le Règlement, sera remboursé forfaitairement sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

10- LITIGES

La participation au Jeu-Concours implique de la part du participant l'acceptation pleine, entière et sans réserve du Règlement. Le Règlement est soumis à la loi française. En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises au service marketing & communication de la société organisatrice dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture du Jeu-Concours à l'adresse suivante : Service marketing & communication, E.Leclerc, Route de Saint-Jean, CS 41007, 29129 PONT-L'ABBÉ (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).